



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA POLICE NATIONALE  
DIRECTION CENTRALE  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
DCSP/SDRHL/DFL/N°

Paris, le

Monsieur le secrétaire général fédéral,


Par courrier du 10 février 2012, vous avez bien voulu porter à ma connaissance vos éléments de réflexion afin d'adapter et d'améliorer l'armement et les moyens de protection des fonctionnaires de police affectés en sécurité publique, à la suite d'événements dramatiques survenus en fin d'année 2011.

L'amélioration de la sécurité des fonctionnaires en intervention est un de mes objectifs permanents et vos arguments ont retenu toute mon attention.

Toutefois, comme vous le savez, la définition de l'armement et des matériels de protection des fonctionnaires de police appartient exclusivement à la DRCPN à qui je transmets votre courrier pour analyse et avis technique.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite donnée à ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, en l'assurance de ma parfaite considération.

  
Jacques FOURNIER

Claude CHOPLIN  
Secrétaire général fédéral  
Fédération Professionnelle Indépendante de la Police  
Siège national  
19 rue du Borrégo  
75020 PARIS